

## Communiqué

### Recensement des dommages subis suite au passage du cyclone tropical GARANCE

Le maire de la Commune de SAINTE-SUZANNE informe qu'une cellule administrative a été mise en place afin de recenser les dommages causés aux biens lors du passage du cyclone Garance et d'accompagner les administrés dans les procédures d'indemnisation en liaison avec les services de l'Etat, le Centre Communal d'Actions Sociales et les assureurs.

Sont concernés les personnes physiques ou morales (particuliers, exploitants agricoles, acteurs économiques) ayant subi des sinistres matériels, couverts ou non par une police d'assurance.

L'accueil physique et téléphonique des administrés s'effectuera aux jours et heures d'ouverture habituels des bureaux à l'adresse suivante :

**SERVICE DE LA STRATEGIE ECONOMIQUE ET TOURISTIQUE**  
**3 RUE ISNELLE AMELIN**  
**97441 SAINTE SUZANNE**  
**TEL : 02 62 81 74 80**  
**MAIL : [dset@ville-saintesuzanne.re](mailto:dset@ville-saintesuzanne.re)**